

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 18 octobre 2017 conférant un grade d'officier de réserve
au titre de l'article L.4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1729328A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4221-3, L.4221-6 et R.4211-4 à R.4221-28,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Haïba OuaiSSI est nommé au grade de lieutenant-colonel de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'être employé pour des missions d'expertise au profit de la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 octobre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :
Le général d'armée,
directeur général de la gendarmerie nationale,
R. LIZUREY